

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers non vérifiés ci-joints du Régime fiduciaire d'épargne-études Global (le « Régime ») ont été dressés par la direction de Global et approuvés par le Conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») et Global Growth Assets Inc («GGAI»). La responsabilité de l'intégrité de l'information contenue dans ces états financiers incombe à la direction.

Il incombe au Conseil d'administration d'examiner et d'approuver ces états financiers et de s'assurer que la direction s'acquitte adéquatement de ses responsabilités à l'égard de l'information financière. La Fondation, par l'entremise de la Société de commercialisation fonds d'épargne-études Global, qui administre le régime, a mis en place des processus adéquats pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière publiée.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et contiennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales conventions comptables que la direction juge appropriées pour le régime sont décrites à la Note 2 afférente aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,

**Au nom du Conseil d'administration,**



**Sam Bouji**

*Chef de la direction*



**Frank Gataveckas**

*Administrateur*

## AVIS AU DÉTENTEURS DE PARTS

Le vérificateur du Fonds n'a pas passé en revue les présents états financiers intermédiaires.

Global Growth Assets Inc., le gestionnaire du Fonds nomme un vérificateur indépendant pour vérifier les états financiers annuels du Fonds. Selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, il faut indiquer, dans un avis afférent, qu'un vérificateur n'a pas examiné les états financiers intermédiaires du Fonds.

## Régime fiduciaire d'épargne-études Global États de l'actif net

au juin 30 2011 et Décembre 31 2010

<b>Actif</b>	<b>2011 (non vérifiés) \$</b>	<b>2010 Vérifiés \$</b>
Encaisse et placements à court terme	<b>21 647 017</b>	18 711 087
Placements - à la juste valeur (coût : 362 468 261 \$; Décembre 31 2010: 332 754 153 \$)	<b>366 783 032</b>	342 507 376
Subvention à recevoir	<b>1 382 474</b>	2 020 159
Intérêts courus	<b>1 840 111</b>	2 020 454
	<b><u>391 652 634</u></b>	<u>365 259 076</u>
<b>Passif</b>		
Comptes créditeurs	<b>1 023 634</b>	802 802
Achat de placement à payer	-	5 004 782
Comptes d'épargne des souscripteurs	<b>246 382 773</b>	225 651 083
	<b><u>247 406 407</u></b>	<u>231 458 667</u>
<b>Actif net</b>	<b><u>144 246 227</u></b>	<u>133 800 409</u>
<b>Composé de</b>		
Cumul des dépôts provenant des subventions gouvernementales	<b>93 417 209</b>	84 565 538
Produits financiers cumulés et non distribués et gains réalisés sur les placements	<b>46 514 247</b>	39 476 068
Plus-value non réalisée des placements	<b>4 314 771</b>	9 758 803
	<b><u>144 246 227</u></b>	<u>133 800 409</u>

Approuvé par le Conseil de la  
Fondation fiduciaire d'épargne-études Global

RÉGIME FIDUCIAIRE D'ÉPARGNE-ÉTUDES



Sam Bouji  
Administrateur

Frank Gataveckas  
Administrateur

## Régime fiduciaire d'épargne-études Global

### États de l'évolution de l'actif net (non vérifiés)

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2011  
et Décembre 31 2010

	2011	2010
	\$	\$
<b>Augmentation de l'actif net liée aux activités de la période</b>	<b>2 509 276</b>	8 061 674
<b>Subventions gouvernementales reçues</b>		
Subventions canadiennes pour l'épargne-études (SCÉÉ)	6 485 644	6 054 326
Bons d'études canadien (BÉC)	916 522	1 050 300
Subventions d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (ACES)	1 965 580	1 575 248
Incitatifs québécois à l'épargne-études (IQÉÉ)	270 681	284 735
<b>Paiements aux personnes désignées</b>		
Paiements de revenu accumulé (PRA)	(716 073)	(525 586)
Subventions gouvernementales	(786 757)	(518 367)
Revenu provenant des subventions gouvernementales	<u>(199 055)</u>	<u>(129 826)</u>
<b>Augmentation de l'actif net pour la période</b>	<b><u>10 445 818</u></b>	<u>15 852 504</u>
<b>Actif net, au début de la période</b>	<b><u>133 800 409</u></b>	<u>101 165 355</u>
<b>Actif net, à la fin de la période</b>	<b><u>144 246 227</u></b>	<u>117 017 859</u>

## Régime fiduciaire d'épargne-études Global

### États des résultats (non vérifiés)

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2011  
et Décembre 31 2010

	2011	2010
	\$	\$
<b>Revenu de placement</b>		
Intérêts	7 013 820	6 361 208
<b>Charges</b>		
Frais d'administration	2 083 206	1 568 097
Frais de vérification	41 868	36 780
Comité d'examen indépendant	4 500	4 500
Autres frais	<u>110 301</u>	<u>177 828</u>
	<b><u>2 239 875</u></b>	<u>1 787 205</u>
<b>Revenu net de placement</b>	<b><u>4 773 945</u></b>	<u>4 574 003</u>
<b>Gains réalisés ou non réalisés sur les placements</b>		
Gain net (perte nette) réalisée sur la vente des placements	3 179 364	446 704
Augmentation (diminution) de la plus-value non réalisée des placements	<u>(5 444 033)</u>	<u>3 040 967</u>
<b>Gains réalisés ou latents nets sur les placements</b>	<b><u>(2 264 669)</u></b>	<u>3 487 671</u>
<b>Augmentation de l'actif net liée aux activités de la période</b>	<b><u>2 509 276</u></b>	<u>8 061 674</u>

# NOTES AFFÉRANTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 30 juin 2011 (non vérifiés)

## 1. Organisation et généralités

Le Régime fiduciaire d'épargne-études Global (le « Régime ») fut établi le 14 octobre 1998. Il a été géré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») jusqu'au 28 septembre 2010. La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions en vertu des lois du Canada.

En raison de la mise en vigueur le 28 septembre 2010 du Règlement 31-103 par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CMVO), la Fondation a choisi de retenir Global Growth Assets Inc. (GGAI) à titre d'administrateur et gestionnaire du fonds de placement du Régime. Aucun changement n'a été apporté au rôle ni aux fonctions du fiduciaire, du dépositaire, du placeur, des conseillers en gestion du portefeuille ou du Comité d'examen indépendant.

Le Régime fournit de l'aide financière à l'éducation postsecondaire aux personnes désignées dans les contrats d'aide financière à l'éducation (les « contrats d'A.F.É. »). La Société de commercialisation de fonds d'épargne-études Global (la « SCFÉÉG »), société de Régime fédéral constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est le placeur inscrit du Régime.

La Fondation a fait approuver un contrat d'A.F.É. spécimen par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats d'A.F.É. puissent être soumis à l'ARC à des fins d'inscription à titre de Régime enregistré d'épargne-études (le « REÉÉ »). Le Régime est un régime d'épargne-études et non un REÉÉ. Un contrat d'A.F.É. ne constitue pas un REÉÉ tant que les conditions de la Loi de l'impôt sur le revenu (« LIR ») (Canada) ne sont pas satisfaites.

Les souscripteurs au Régime concluent des contrats d'A.F.É. avec la Fondation. Aux termes d'un contrat d'A.F.É., le souscripteur achète des parts du Régime. Il autorise la Fondation à déduire les frais liés à la prestation des services requis pour le Régime, tel que décrit dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés aux personnes désignées, conformément aux modalités des contrats d'A.F.É.

## 2. Sommaire des principales conventions comptables

### Règles comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR canadiens »), tel que définis dans le manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (le « manuel de l'ICCA »).

### Utilisation d'estimations comptables

La préparation des états financiers, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés. Les estimations et hypothèses les plus significatives concernent l'évaluation des billets à capital protégé (les « BCP ») et des obligations illiquides. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ces estimations.

### Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales sont constatées dans l'État de l'évolution de l'actif net en tant qu'augmentation directe de l'actif net du Régime. Les subventions gouvernementales auxquelles le Régime a soumis une demande au nom du souscripteur sont consignées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ce montant à recevoir dépend du statut fiscal de chaque souscripteur individuel.

### Compte d'épargne des souscripteurs

Le solde du compte d'épargne des souscripteurs correspond uniquement aux montants reçus des souscripteurs, moins les déductions, et ne comprend pas les montants à recevoir sur des contrats en cours. Le compte d'épargne des souscripteurs répond à la définition d'un passif et il a été constaté comme tel à l'état de l'actif net.

### Déductions des dépôts des souscripteurs

La Fondation déduit des dépôts effectués par les souscripteurs, les frais pour services spéciaux, les frais de dépôt, les frais d'adhésion et le cas échéant, les primes d'assurance avant de déposer le solde des dépôts dans le compte d'épargne des souscripteurs.

## Frais d'adhésion

Les frais d'adhésion sont requis comme partie de la cotisation initiale pour chaque contrat de Régime d'épargne-études. La structure des frais des programmes pour promoteurs est basée sur les frais de gestion.

Les frais d'adhésion perçus au cours de la période de référence sont versés à la SCFÉÉG au nom de la Fondation. La Fondation retient 3 % des frais d'adhésion nets et 25 % des frais d'administration nets. Le remboursement des frais d'adhésion incombe uniquement à la Fondation; ni le Régime ni la SCFÉÉG n'est obligé de rembourser les frais d'adhésion.

## Placements

Les placements dans des obligations sont inscrits à leur juste valeur, selon le cours acheteur à la fin de l'exercice. Les BCP sont des titres de créance hybrides émis par les gouvernements, les banques à charte canadiennes et les sociétés de fiducie et de prêt autorisées; ils ont des composantes enchâssées qui changent le profil risque-rendement du titre. Cette catégorie comprend des billets structurés, qui sont des titres de créance dont le taux de rendement se base sur les indices d'évaluation ou qui sont adossés à des créances, au lieu des paiements d'intérêts typiques. Les BCP sont comptabilisés à la juste valeur à l'aide de méthodes d'établissement de prix établies par la direction et élaborées dans la Note 6.

Les opérations des placements sont comptabilisées à la date de l'opération individuelle. Le revenu d'intérêt est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains (pertes) réalisés ou non réalisés sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

### Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués de placements dans des fonds du marché monétaire et dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada dont l'échéance est moins de quatre-vingt-dix jours à compter de la date des états de l'actif net. Ces placements sont inscrits à leur juste valeur,

### Impôt sur le revenu

Le Régime est exempt de l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions du paragraphe 146.1 de la LIR. À l'heure

actuelle, le revenu généré par le compte d'épargne des souscripteurs est exempt de l'impôt sur le revenu en vertu de la LIR. Les paiements de revenu accumulé et tout revenu de placement cumulé qui sont versés aux personnes déléguées admissibles font partie du revenu imposables aux fins de la LIR.

Les montants déposées par les souscripteurs ne peuvent être déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu et ils ne sont pas assujettis à des impôts lorsqu'ils sont retournés aux souscripteurs ni à leurs personnes déléguées.

Les revenus versés aux souscripteurs sont considérés des paiements du revenu accumulés (« PRA ») donc ils sont assujettis à des impôts.

## Dons

La Fondation, au nom du Régime et en conformité avec des lignes directrices du gouvernement et le Prospectus du Régime, dispose de temps à autre de revenus générés par les fonds de subventions et les dépôts dans des Régimes résiliés, donc elle en fait un don à des établissements scolaires. Les revenus d'intérêts abandonnés de tels Régimes résiliés depuis leur instauration jusqu'à la fin de 2010 ont été payés à des établissements scolaires désignés par la Fondation.

### Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

La Fondation, au nom du Régime et en conformité avec des lignes directrices du gouvernement et le Prospectus du Régime, dispose de temps à autre de revenus générés par les fonds de subventions et les dépôts dans des Régimes résiliés, donc elle en fait un don à des établissements scolaires. Les revenus d'intérêts abandonnés de tels Régimes résiliés depuis leur instauration jusqu'à la fin de 2010 ont été payés à des établissements scolaires désignés par la Fondation.

### 3. Placements (Au 30 juin 2011)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Placements des subventions gouvernementales - (70 %)</b>			
<b>Titres des organismes gouvernementaux - 21,4 %</b>			
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,35%, échéant le 15 décembre 2020	9 970 000	9 812 118	9 919 921
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,8%, échéant le 15 juin 2021	14 155 000	14 294 044	14 538 268
Fiducie du Canada pour l'habitation, 4,1%, échéant le 15 décembre 2018	16 185 000	16 941 644	17 265 783
Fiducie du Canada pour l'habitation, OTV, échéant le 15 septembre 2015	37 715 000	37 887 103	37 899 426
Gouvernement du Canada 2,00%, échéant le 1er septembre 2012	780 000	776 724	786 084
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 2,70%, échéant le 15 décembre 2013	960 000	963 274	979 843
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,75%, échéant le 15 septembre 2014	960 000	953 696	980 218
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,41%, échéant le 15 mars 2016	600 000	600 780	602 196
Total - titres des gouvernements provinciaux		82 229 383	82 971 739
<b>Titres des gouvernements provinciaux - 18,2 %</b>			
BC Municipal Fin Auth 4,6 %, échéant le 23 avril 2018	3 230 000	3 217 468	3 487 495
Province de la C.-B. 3,7 %, échéant le 18 décembre 2020	5 030 000	4 959 982	5 023 743
Province de la C.-B. 5,7 %, échéant le 18 juin 2029	5 495 000	6 007 365	6 548 301
Ville de Toronto 4,95 %, échéant le 27 juin 2018	2 935 000	2 926 078	3 193 980
Hydro-Québec 11 %, échéant le 15 août 2020	4 615 000	7 182 885	7 165 006
Province de l'Ontario 4,0 %, échéant le 2 juin 2021	10 190 000	10 413 098	10 322 401
Province de l'Ontario 4,2 %, échéant le 8 mars 2018	3 340 000	3 468 091	3 541 483
Province de l'Ontario 4,4 %, échéant le 2 juin 2019	1 385 000	1 444 140	1 469 591
Province de l'Ontario 5,375 %, échéant le 2 décembre 2012	2 300 000	2 373 404	2 422 869
Province de l'Ontario 6,5 %, échéant le 8 mars 2029	13 605 000	17 161 977	17 445 622
Province de Québec 4,25 %, échéant le 1er décembre 2021	4 980 000	5 171 332	5 115 144
Province de l'Ontario (pmnt int générique), échéant le 2 décembre 2013	640 000	565 984	608 550
Province de Québec (pmnt int générique), échéant le 1er juin 2012	800 000	754 408	789 447
Province de Québec (pmnt int générique), échéant le 1er juin 2014	800 000	687 712	748 448
Province de l'Ontario 3,25 %, échéant le 8 septembre 2014	850 000	863 817	878 084
Financement Québec 1,22 %, échéant le 1er décembre 2014	1 000 000	989 600	993 130
Province de la C.-B. 4,10 %, échéant le 18 décembre 2019	250 000	251 965	259 910
Province du Manitoba 4,15 %, échéant le 3 juin 2020	250 000	251 625	258 955
Province du N.-B. 4,65 %, échéant le 26 septembre 2035	225 000	222 525	232 079
Total - titres des gouvernements provinciaux		68 913 456	70 504 238
<b>Titres des institutions financières - 28,2 %</b>			
Banque de Montréal 5,04 %, échéant le 4 septembre 2012	4 500 000	4 830 705	4 677 204
Banque de Montréal 6,02 %, échéant le 2 mai 2018	3 000 000	3 303 090	3 438 411
Banque de Nouvelle-Écosse 4,1 %, échéant le 8 juin 2017	4 000 000	4 158 520	4 143 638
Banque de Nouvelle-Écosse 4,94 %, échéant le 15 avril 2014-2019	2 700 000	2 857 275	2 862 698
CIBC 5 %, échéant le 10 septembre 2012	4 500 000	4 598 190	4 675 834

### 3. Placements (suite)

	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
Fiducie de capital CIBC 9,976 %, échéant le 30 juin 2019-2108	2 000 000	2 670 060	2 620 432
Great West Lifeco 6,67 %, échéant le 21 mars 2033	3 000 000	3 297 000	3 496 631
La Financière Manuvie 4,896 %, échéant le 2 juin 2014-2019	3 000 000	3 146 820	3 152 862
Banque Nationale 4,926 %, échéant le 22 décembre 2014	3 000 000	3 165 360	3 202 950
Banque Royale du Canada 3,77 %, échéant le 30 mars 2018	3 250 000	3 249 610	3 300 497
Banque Royale du Canada 4,93 %, échéant le 16 juillet 2025	3 000 000	3 109 590	3 107 687
Banque Royale du Canada 5,0 %, échéant le 6 juin 2013-2018	1 500 000	1 595 625	1 578 111
Fiducie de catégorie 1 de la Banque Scotia 7,802 %, échéant le 30 juin 2019-2108	1 800 000	1 972 224	2 151 078
La Financière Sun Life 4,95 %, échéant le 1er juin 2016-2036	3 000 000	3 065 700	3 129 912
Banque Toronto-Dominion 4,779 %, échéant le 14 décembre 2016-2105	4 500 000	4 119 969	4 730 380
Banque Toronto-Dominion 5,828 %, échéant le 9 juillet 2018-2023	2 500 000	2 809 700	2 801 141
Banque de Nouvelle-Écosse 3,03 %, échéant le 4 juin 2012	1 600 000	1 632 720	1 621 216
Banque Toronto-Dominion, bons-coupons/ actions can., échéant le 3 déc. 2012	7 100 000	7 100 000	7 000 600
Banque Canadienne Impériale de Commerce 3,05 %, échéant le 3 juin 2013	1 600 000	1 612 720	1 629 520
American Express Canada 4,85 %, échéant le 3 octobre 2014	800 000	806 400	842 472
Banque Royale du Canada, billet à rendement am., échéant le 27 nov. 2014	7 100 000	7 100 000	7 470 620
Bank of America Corp 4,36 %, échéant le 21 septembre 2015	340 000	330 133	339 929
Financement GE Capital Canada 4,55 %, échéant le 17 janvier 2017	615 000	628 069	637 066
Banque Royale du Canada 3,66 %, échéant le 25 janvier 2017	500 000	495 750	507 670
Province de Nouvelle-Écosse 4,15 %, échéant le 25 novembre 2019	250 000	252 250	259 610
Capital Desjardins Inc 5,19 %, échéant le 5 mai 2020	500 000	509 875	530 225
Banque Royale du Canada 4,93 %, échéant le 16 juillet 2025	520 000	547 040	535 902
BNP Paribas Millenium Comm. rend. exc. USD, échéant le 10 novembre 2014	3 550 000	3 550 000	3 473 320
Banque Pacifique et de l'Ouest du Canada 11 %, échéant le 30 avril 2019	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Banque Pacifique et de l'Ouest du Canada 11 %, échéant le 27 février 2019	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Banque Pacifique et de l'Ouest du Canada 11 %, échéant le 30 juin 2019	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Banque Pacifique et de l'Ouest du Canada 8 %, échéant le 11 mars 2021	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Total - titres des institutions financières		108 014 395	109 417 615
<b>Billets à capital protégé - 2,3 %</b>			
Banque de Nouvelle-Écosse, billets de dépôt Global Alpha de série q, échéant le 29 août 2014	10 000 000	10 000 000	9 089 000
<b>Placements des cotisations des souscripteurs</b>		269 157 233	271 982 592

### 3. Placements (suite)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Total des placements des subventions gouvernementales - (24,4 %)</b>			
<b>Titres des organismes gouvernementaux - 8,6 %</b>			
Fiducie du Canada pour l'habitation 3,35 %, échéant le 15 décembre 2020	5 190 000	5 102 118	5 163 931
Fiducie du Canada pour l'habitation 3,8 %, échéant le 15 juin 2021	5 850 000	5 907 448	6 008 398
Fiducie du Canada pour l'habitation 4,1 %, échéant le 15 décembre 2018	4 810 000	5 031 915	5 131 197
Fiducie du Canada pour l'habitation, OTV, échéant le 15 septembre 2015	15 790 000	15 862 062	15 867 213
Gouvernement du Canada 2,00 %, échéant le 1er septembre 2012	310 000	308 698	312 418
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,70 %, échéant le 15 décembre 2013	390 000	391 330	398 061
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,75 %, échéant le 15 septembre 2014	390 000	387 569	398 213
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,41 %, échéant le 15 mars 2016	240 000	240 312	240 878
<b>Total - titres des organismes gouvernementaux</b>		<b>33 231 452</b>	<b>33 520 310</b>
<b>Titres des gouvernements provinciaux - 7,6 %</b>			
BC Municipal Fin Auth 4,6%, échéant le 23 avril 2018	1 290 000	1 284 995	1 392 838
Province de la C.-B. 3,7 %, échéant le 18 décembre 2020	1 460 000	1 439 677	1 458 184
Province de la C.-B. 5,7 %, échéant le 18 juin 2029	2 130 000	2 331 200	2 538 286
Ville de Toronto 4,95 %, échéant le 27 juin 2018	1 195 000	1 191 367	1 300 445
Hydro-Québec 11 %, échéant le 15 août 2020	1 910 000	2 972 496	2 965 366
Province de l'Ontario 4,0 %, échéant le 2 juin 2021	4 185 000	4 276 633	4 239 377
Province de l'Ontario 4,2 %, échéant le 8 mars 2018	1 190 000	1 228 094	1 261 786
Province de l'Ontario 4,4 %, échéant le 2 juin 2019	1 640 000	1 713 516	1 740 165
Province de l'Ontario 6,5 %, échéant le 8 mars 2029	5 590 000	7 041 933	7 168 028
Province de Québec 4,25 %, échéant le 1er décembre 2021	2 000 000	2 076 840	2 054 275
Province de Québec 6,0 %, échéant le 1er octobre 2012	1 510 000	1 631 802	1 593 567
Province de Québec (pmnt int générique), échéant le 1er juin 2012	325 000	306 478	320 713
Province de l'Ontario (pmnt int générique), échéant le 2 décembre 2013	260 000	229 931	247 224
Province de Québec (pmnt int générique), échéant le 1er juin 2014	325 000	279 383	304 057
Province de l'Ontario 3,25 %, échéant le 8 septembre 2014	350 000	355 689	361 564
Financement Québec 1,22 %, échéant le 1er décembre 2014	400 000	395 840	397 252
Province de la C.-B. 4,1 %, échéant le 18 décembre 2019	100 000	100 786	103 964
Province de Manitoba 4,15 %, échéant le 3 juin 2020	100 000	100 650	103 582
Province de Nouveau-Brunswick 4,65 %, échéant le 26 septembre 2035	90 000	89 010	92 831
<b>Total - titres des gouvernements provinciaux</b>		<b>29 046 321</b>	<b>29 643 504</b>

### 3. Placements (suite)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Titres des institutions financières - 8,1 %</b>			
Banque de Montréal 5,04 %, échéant le 4 septembre 2012	1 600 000	1 717 584	1 663 006
Banque de Montréal 6,02 %, échéant le 2 mai 2018	1 500 000	1 651 545	1 719 205
Banque de Nouvelle-Écosse 4,1 %, échéant le 8 juin 2017	2 200 000	2 286 702	2 279 001
Banque de Nouvelle-Écosse 4,94 %, échéant le 15 avril 2014-2019	1 000 000	1 058 250	1 060 258
CIBC 5,0 %, échéant le 10 septembre 2012	1 100 000	1 121 454	1 142 982
Fiducie de capital CIBC 9,976 %, échéant le 30 juin 2019-2108	900 000	1 201 527	1 179 194
Financement GE Capital Canada 5,68 %, échéant le 10 septembre 2019	650 000	682 507	705 059
Great West Lifeco 6,67 %, échéant le 21 mars 2033	1 000 000	1 099 000	1 165 544
La Financière Manuvie 4,896 %, échéant le 2 juin 2014-2019	1 000 000	1 048 940	1 050 954
Banque Nationale 4,926 %, échéant le 22 décembre 2014	1 000 000	1 055 120	1 067 650
Banque Royale du Canada 3,77 %, échéant le 30 mars 2018	1 500 000	1 499 820	1 523 306
Banque Royale du Canada 4,93 %, échéant le 16 juillet 2025	1 200 000	1 243 836	1 243 075
Banque Royale du Canada 5,0 %, échéant le 6 juin 2013-2018	600 000	638 250	631 245
Fiducie de catégorie 1 de la Banque Scotia 7,802 %, échéant le 30 juin 2019-2108	600 000	657 408	717 026
La Financière Sun Life 4,95 %, échéant le 1er juin 2016-2036	1 000 000	1 021 900	1 043 304
Banque Toronto-Dominion 4,779 %, échéant le 14 décembre 2016-2105	2 000 000	1 818 356	2 102 391
Banque Toronto-Dominion 5,828 %, échéant le 9 juillet 2018-2023	1 100 000	1 236 268	1 232 502
Banque de Nouvelle-Écosse 3,03 %, échéant le 4 juin 2012	650 000	663 293	658 619
Banque Toronto-Dominion, bons-coupons/actions can., échéant le 3 déc. 2012	2 900 000	2 900 000	2 859 400
Banque Canadienne Impériale de Commerce 3,05 %, échéant le 3 juin 2013	650 000	655 168	661 993
American Express Canada 4,85 %, échéant le 3 octobre 2014	325 000	327 600	342 254
BNP Paribas Millenium Comm. rend. exc. USD, échéant le 10 novembre 2014	1 450 000	1 450 000	1 418 680
Banque Royale du Canada, Billet à rendement amélioré, échéant le 27 nov. 2014	2 900 000	2 900 000	3 051 380
Bank of America Corp 4,36 %, échéant le 21 septembre 2015	150 000	145 647	149 969
Financement GE Capital Canada 4,55 %, échéant le 17 janvier 2017	250 000	255 313	258 970
Desjardins Capital 5,19 %, échéant le 5 mai 2020	200 000	203 950	212 090
Banque Royale du Canada 3,66 %, échéant le 25 janvier 2017	200 000	198 300	203 068
Province de Nouvelle-Écosse 4,15 %, échéant le 25 novembre 2019	100 000	100 900	103 844
Banque Royale du Canada 4,93 %, échéant le 16 juillet 2025	185 000	194 620	190 657
<b>Total - titres des institutions financières</b>		<b>31 033 257</b>	<b>31 636 626</b>
<b>Total des placements des subventions gouvernementales</b>		<b>93 311 029</b>	<b>94 800 440</b>
<b>Total des placements des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales - (94,4 %)</b>		<b>362 468 262</b>	<b>366 783 032</b>
<b>Espèces - (0,9 %)</b>		<b>3 575 630</b>	<b>3 575 630</b>
<b>Quasi-espèces - (4,7 %)</b>		<b>18 071 387</b>	<b>18 079 941</b>
<b>Total du portefeuille de placements</b>		<b>384 115 279</b>	<b>388 438 603</b>

#### 4. Opérations entre apparentés

- a) La Fondation est le promoteur du Régime et fut l'administrateur du Régime jusqu'au 28 septembre 2010. En contrepartie des services d'administration qu'il fournit, l'administrateur est en droit de recevoir des frais d'administration correspondant à 1 % par année de l'actif du Régime. Ces frais d'administration de 1 % comprennent les honoraires du fiduciaire, les honoraires du dépositaire et les frais de gestion des placements. Les frais d'administration et les frais de dépôt sont remis à la SCFÉÉG au nom de la GGAI. La GGAI retient 25 % des frais d'administration nets et 3 % des frais d'adhésion nets versés à la SCFÉÉG, lesquels représentent les cotisations de la SCFÉÉG au Fonds complémentaire de la Fondation. Les comptes créditeurs du Régime comprennent un montant de 506 109 \$ (en 2010 : 313 602 \$), qui est payable à la Fondation.
- b) La SCFÉÉG reçoit de la part des souscripteurs des frais d'adhésion qui sont déduits des dépôts versés par les souscripteurs. De plus, la Fondation remet à la SCFÉÉG de 20 % à 40 % des primes payées par les souscripteurs qui ont l'option de souscrire une assurance.
- c) Les frais pour services spéciaux correspondent principalement aux montants facturés aux souscripteurs pour des chèques retournés sans fonds; la GGA remet ces frais à la SCFÉÉG.

#### 5. Compte d'épargne des souscripteurs

Les variations du compte d'épargne des souscripteurs pour la période de référence (30 juin 2010) s'établissent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Compte d'épargne des souscripteurs- au début de la période	225 651 083	191 169 728
Dépôts des souscripteurs	34 460 598	32 272 467
Frais d'adhésion (Note 3)	(6 619 422)	(6 696 509)
Frais de dépôt (Note 3)	(336 816)	(316 530)
Primes d'assurance (Note 3)	(197 222)	(186 913)
Frais pour services spéciaux (Note 3)	(190 442)	(204 499)
Retraits de capital lors de la résiliation ou du retour des dépôts	(6 385 006)	(4 941 408)
Compte d'épargne des souscripteurs - pour la période	246 382 773	211 096 336

#### 6. Subventions gouvernementales

Subventions canadiennes pour l'épargne-études (« SCÉÉ »)

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire au moyen de la subvention SCÉÉ versée en sus des cotisations aux REÉÉ effectuées depuis 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCÉÉ de base maximale par enfant correspond à 20 % des cotisations versées à un REÉÉ, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, elle se limitait à 2 000 \$), par année par enfant. Depuis 2004, une SCÉÉ additionnelle peut s'y ajouter jusqu'à concurrence des premiers 500 \$ des cotisations annuelles à un REÉÉ au taux de 10 % ou de 20 % moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net.

Le plafond de la SCÉÉ cumulée maximale est de 7 200 \$. À l'échéance d'un contrat d'A.F.É. et sous réserve du respect de certains critères établis par le gouvernement fédéral, les dépôts de SCÉÉ et le revenu cumulé sur les placements s'ajouteront aux paiements d'aide à l'éducation versés aux étudiants admissibles.

Bon d'études canadien (« BÉC »)

Depuis le 1er janvier 2004, le Bon d'études canadien (BÉC) a été lancé pour fournir une source d'épargnes pour les études d'enfants de familles à faible revenu.

Tout enfant né le ou après le 1er janvier 2004 est admissible au programme du BÉC pour chaque année à l'égard de laquelle sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE), jusqu'à l'année de son 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance inclusivement.

Un BÉC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité au supplément de la PNE, laquelle pourrait être n'importe quelle année à partir de l'année de naissance jusqu'à l'année du 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'enfant inclusivement.

Les BÉC ultérieurs seront de 100 \$ et seront versés au nom d'un enfant pour chaque année à l'égard de laquelle sa famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'enfant inclusivement.

Les versements maximums du BÉC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

## Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (« REECA »)

Depuis le 1er janvier 2005, en vertu du Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (REECA) pour la subvention ACES, le gouvernement de l'Alberta cotise 500 \$ à un régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ) pour chaque enfant né en Alberta depuis 2005.

Une subvention de 100 \$ est accordée aux enfants inscrits dans une école albertaine à l'âge de 8, 11 et 14 ans à compter de 2005 et dont les parents sont des résidents de l'Alberta. Il n'est pas nécessaire qu'un enfant reçoive de subventions antérieures pour être admissible aux subventions ultérieures. Les fonds peuvent être transférables à une sœur ou à un frère.

Tous les enfants nés en 2005 ou après et dont les parents sont des résidents de l'Alberta ou qui ont été adoptés par des résidents de l'Alberta sont admissibles à une subvention initiale de 500 \$.

Les enfants nés ou adoptés hors de l'Alberta dont le(s) parent(s) ou tuteur(s) deviennent des résidents de l'Alberta par la suite sont admissibles à la subvention ACES.

Incitatif québécois à l'épargne-études (IQÉÉ)

L'IQÉÉ est un incitatif fiscal conçu pour les familles québécoises en vertu duquel le gouvernement offre des avantages pour les REÉÉ. Entrée en vigueur le 21 février 2007, elle est soumise aux critères établis par la SCÉÉ et elle comporte un crédit d'impôt remboursable, versé directement dans les REÉÉ. L'IQÉÉ paie un montant en dollars additionnel égal à 50 % des allocations de SCÉÉ versées aux personnes désignées admissibles. Le maximum viager par personne désignée de l'IQÉÉ est de 3 600 \$ et le programme comprend des dispositions de report de la capacité de cotisation et de bonification pour les familles à faible revenu.

## 7. Risques associés aux instruments financiers

### Gestion des capitaux

Le Régime Global définit son capital comme l'ensemble de son actif net et des dépôts des souscripteurs, qui constituent ses instruments financiers. L'objectif de la GGAI en matière de placement est de protéger le capital et de fournir un taux de rendement positif pour le Régime Global.

### Gestion du risque

Dans le cours normal des affaires, le Régime peut être exposé à tout un éventail de risques associés aux instruments financiers. L'exposition du Régime à de tels risques est concentrée dans les placements détenus dans le portefeuille, qui sont fonction du risque du marché (lequel englobe le risque du taux d'intérêt et d'autres risques liés au cours), du risque de crédit, du risque d'illiquidité et du risque de change.

Les mesures de gestion du risque du Régime incluent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Régime. Le Régime gère l'impact de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du Régime grâce à l'expertise de gestionnaires professionnels dont les services sont retenus et surveillés. Ces gestionnaires du placement évaluent constamment le positionnement du Régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements selon les contraintes de la politique de placement.

#### a) Risque du marché

##### i) Risque du taux d'intérêt

Le risque du taux d'intérêt représente le risque d'une baisse du rendement du Régime des placements portant intérêt à cause de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Il existe un rapport inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les changements de la juste valeur des obligations. Ce risque est activement géré en appliquant des stratégies comme la gestion de la durée, l'analyse de la courbe de rendement, la rotation des secteurs d'activité et la sélection du crédit. Le risque associé aux fluctuations des taux d'intérêt pour l'encaisse et les placements à court terme s'en trouve réduit en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Aux 30 juin 2011 et 31 décembre 2010, les titres de créance à long terme détenus par le Régime, selon l'échéance, s'établissent comme suit :

	2011	2010
Moins d'un an	6,2 %	4,7 %
1 à 3 ans	8,8 %	9,7 %
3 à 5 ans	22,8 %	31,4 %
Plus de 5 years	62,2 %	54,2 %
Total des instruments d'endettement	100,0 %	100,0 %

Au 30 juin 2011, la direction juge que si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou baissé de 1 % (au 31 décembre : 2010 - 1 %), la valeur totale du portefeuille aurait baissé d'approximativement 19 299 000 \$ (au 31 décembre 2010 : 19 447 000 \$) ou augmenté d'approximativement 21 085 000 \$ (au 31 décembre : 22 771 000 \$) respectivement. Ce changement de 1 % prend en supposition un déplacement parallèle de la courbe de rendement avec les autres variables demeurant constantes. En réalité, les résultats de l'opération peuvent varier considérablement.

ii) Autres risques de prix

Les autres risques associés aux fluctuations des prix représentent le risque que la valeur d'un instrument financier subira des fluctuations en fonction des changements des cours boursiers, à part le risque des taux d'intérêt. Des facteurs particuliers à un placement individuel ou à son émetteur peuvent influencer les risques de prix. La catégorie d'actif la plus influencée par les autres risques de prix est celle des BCP, qui représentent 9,5 % (2010 : 11,0 %) du portefeuille de placements. Le taux de rendement des BCP n'est pas déterminable avant l'échéance des titres car il n'est pas lié à la performance de leur indice sous-jacent; le taux sera plutôt fonction du rendement de l'indice, à savoir à quel degré il est positif ou négatif à la date d'échéance. Un rendement négatif se traduira par le retour du montant en capital seulement, qui est protégé par l'émetteur. Le risque est activement géré par des stratégies de sélection des titres et la gestion dynamique de gestionnaires externes qui suivent des politiques de placement approuvées et un mandat de gestion.

Au 30 juin 2011, si les prix d'indices sous-jacents avaient augmenté ou baissé de 1 % avec les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille aurait augmenté ou baissé d'approximativement 978 000 \$ (au 31 décembre 2010 : 1 094 000 \$). En réalité, les résultats de l'opération peuvent varier considérablement.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit décrit la capacité de l'émetteur des titres de créance de faire les paiements d'intérêt

et de rembourser le capital et le risque lié aux secteurs est fonction de l'exposition aux fluctuations dans un secteur particulier - secteur industriel, commercial ou de services - en raison du niveau de concentration du portefeuille. Le portefeuille du Régime comprend des obligations émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des titres de créance de sociétés, qui constituent sa plus importante exposition au risque de crédit. Le Régime maintient une concentration de placements en obligations émises ou garanties par les gouvernements qui sont réputés être des placements de haute qualité et par conséquent modèrent son risque de crédit. Tous les actifs du Régime sont exposés au risque de crédit.

Aux 30 juin 2011 et 31 décembre 2010, l'exposition du Régime au risque de crédit s'établit comme suit :

	2011	2010
AAA/AAA/AAH/AAL	68.9 %	57.1 %
AA/AH/AL/A	20.6 %	33.1 %
Sans notation	10.5 %	9.8 %
Total des titres de créance	100.0 %	100.0 %

Les notations ci-dessus furent fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service (DBRS). Les BCP sont sans notation.

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité représente le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à temps. L'exposition du Régime au risque d'illiquidité est concentrée dans le remboursement du capital aux souscripteurs et les paiements d'aide aux études. De plus amples détails sur ces obligations futures sont fournis dans l'Annexe 1. D'autres éléments de passif tombent à échéance dans un mois.

Afin d'atténuer ces risques, le Régime maintient une encaisse suffisante et des placements à court terme; il investit principalement dans des titres qui sont échangés sur les marchés actifs et qui se vendent rapidement pour subvenir aux besoins immédiats de l'encaisse.

RÉGIME FIDUCIAIRE D'ÉPARGNE-ÉTUDES

GLOBAL

03772 (082911)